Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212203269-20260128-20260128008-DE

DÉPARTEMENT
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
SAINT – BRIEUC

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.
Présents: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Catherine TURBIAUX, Rémy BALLAN, Julien LONCLE, Baptiste BOCHARD, Élodie MARIE, Marie BOUVIER, Michel MARIN, Nathalie DANO, Emmanuel BEURIER, Anne-Marie MAHÉ
Absent excusé : Rodolphe LESAGE
Absents : Ludovic POILVET, Stéphane GICQUEL
Secrétaire de séance : Élodie MARIE

Objet- Ecole Jeanne d'Arc-demande de participation aux sorties pédagogiques

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande adressée par l'école privée Jeanne d'Arc concernant la participation financière de la commune aux sorties pédagogiques.
L'équipe enseignante de l'école privée Jeanne d'Arc projette d'effectuer des sorties pédagogiques avec tous les élèves de l'école au cours de cette année scolaire et sollicite une participation auprès de la commune pour les élèves domiciliés à Saint-Rieul. Le coût est évalué à 45€ par élève.

Rappel de la règle appliquée pour la participation aux sorties pédagogiques de l'école publique du Potager : la commune participe à hauteur de 17€ par élève. La loi imposant une parité de financement dans le cadre du RPI.
Comme appliqué dans la convention signée entre la commune de Saint-Rieul et l'école privée Jeanne d'Arc, la participation concernera seulement les classes qui ne sont pas présentes dans la commune pour l'année scolaire concernée. Soit celles de maternelle, CP, CE1 et CE2. 8 élèves sont concernés pour l'année scolaire 2025-2026.

Proposition :
La subvention proposée est de 17€ X 8élèves soit 136€

Après délibération et vote, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 136€ pour les sorties pédagogiques de l'année scolaire 2025/2026 de l'école privée Jeanne d'Arc et autorise Madame le Maire à effectuer le versement à l'OGEC.

A SAINT RIEUL
Le 3 février 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RIEUL
CÔTES-D'ARMOR

Catherine DREZET

Secrétaire de séance

Élodie MARIE